

Claude Reichman. "Vive la concurrence !"

Le président du Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS) nous expose ses idées pour assurer la protection sociale des Français.

Vous réclamez la mise en concurrence de la Sécurité sociale. En quoi serait-elle avantageuse ? D'abord, elle redonnerait aux salariés la propriété de leur rémunération, dont ils feraient un usage libre. Ensuite elle ferait baisser les prix, comme en tout domaine – d'au moins 15 % pour l'Assurance maladie. Enfin, elle obligerait la Sécurité sociale à se réformer pour garder ses clients.

Que faire pour instaurer cette concurrence ? Appliquer la loi. La mise en concurrence a été inscrite dans nos lois par la transposition de directives

européennes de 1992. Cette transposition est complète depuis le 19 avril 2001. Mais les gouvernements successifs refusent d'appliquer les textes. Ils ont peur de fâcher les syndicats. Mais ce faisant, ils appauvrissent les Français et ruinent la compétitivité de notre pays.

Malgré tout, certains Français se sont assurés en dehors de la Sécurité sociale. Comment cela se passe-t-il pour eux ?

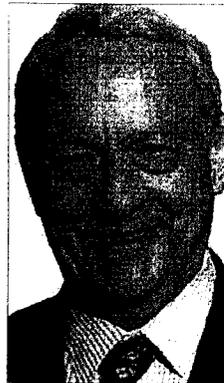
L'Urssaf tente de les obliger à payer. Mais comme ils sont de plus en plus nombreux, la Sécurité sociale ne parvient plus à arrêter le flot. C'est un peu l'histoire du mur de Berlin qui se répète. Cette vague de liberté est en train de submerger le pouvoir. Les choses bougent. La Cour

de cassation vient, d'ailleurs, de juger qu'il était légitime de se référer aux dispositions européennes. Il nous a fallu une quinzaine d'années de combat pour y parvenir !

Alors la Sécurité sociale, c'est fini ? La Sécu mourra si elle ne se réforme pas. Mais rien ne l'empêche de devenir ce qu'elle est juridiquement : une mutuelle, à laquelle on adhère librement. Et qui est dirigée par les représentants de ses adhérents et non par des syndicats politisés. Cela ne

sera d'ailleurs qu'un retour aux sources de l'esprit mutualiste, qui a été dévoyé, après 1945, par le communisme. Et jamais révoqué depuis.

Propos recueillis par ARNAUD FOLCH
www.claudereichman.com



COLL. PARTICULIERE